

## Communiqué de presse

### La mauvaise foi des protecteurs



La Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.) dénonce la duplicité de certains protecteurs de la nature qui signent d'une main avec les chasseurs des accords, notamment sur les dates de chasse, et qui de l'autre dénoncent ces mêmes accords devant les tribunaux, histoire de gagner sur les deux tableaux.



C'est ainsi que, reniant leurs signatures, des associations (LPO, FNE...) qui avaient accepté une fermeture de la chasse des oies au 10 février la contestent aujourd'hui devant le Conseil d'Etat.



Pour le Président de la FNC, Bernard Baudin, et les 1,3 million de chasseurs de France, ce double langage devient insupportable. C'est la raison pour laquelle le nouveau président de la FNC avait demandé, dès son arrivée il y a un an, de mettre un terme aux tables rondes chasseurs-protecteurs.



Près de 100 000 oies sont massacrées à coups de bâton ou gazées en Hollande tous les ans (pour limiter leurs dégâts aux cultures) avec l'acquiescement de ceux qui se revendiquent défenseurs de la nature. Les mêmes qui contestent devant les tribunaux que les chasseurs de gibier d'eau français puissent chasser quelques centaines d'oies entre le 1er et le 10 février !



La Fédération Nationale des Chasseurs qui avait pris l'engagement de mettre en place un PMA\* pour la chasse à la bécasse dans le cadre de ces accords rappelle qu'elle a tenu sa promesse après un véritable débat interne aux fédérations et un vote très majoritaire. Si ce point est précisé, c'est parce qu'il était le prétexte trouvé par la LPO pour renier sa propre signature.

Une telle mauvaise foi, à quelques mois d'une échéance électorale importante, est scandaleuse alors que certains dirigeants de ces ONG environnementalistes ont déjà ouvertement pris fait et cause pour une candidate à l'élection présidentielle.

\* Prélèvement Maximum Autorisé



Toutefois, comme beaucoup de chasseurs de gibier d'eau choqués par cette attitude, Bernard Baudin s'interroge sur celle, complaisante, du Gouvernement qui continue à financer de façon considérable et sur fonds publics les activités de ces mêmes ONG, tout en subissant sans mot dire leurs attaques répétées.



Bien sûr, le Président de la FNC souhaite que les chasseurs de France ne se trompent pas de cible sur ce sujet, car ce sont bien les ONG qui ont saisi les tribunaux et qui continuent à attaquer les arrêtés des préfets et du ministre de l'Ecologie en toutes circonstances.



Mais si, d'aventure, ces mouvements intégristes obtiennent gain de cause, notamment dans leurs recours devant le Conseil d'Etat, la FNC invite fermement le Gouvernement à reconsidérer les termes des accords conclus entre chasseurs et « protecteurs », qui avaient pourtant été voulus au plus haut niveau de l'Etat.



#### Contact Presse

Christine André-Mignon

Tél. : 01 41 09 65 10 - Fax : 01 41 09 65 18

[candre@chasseurdefrance.com](mailto:candre@chasseurdefrance.com)

Pierre de Boisguilbert

Port. 06 09 17 62 24

[pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com](mailto:pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com)

Conseiller politique :

Thierry Coste : 06 80 87 77 05